

Commune de SABLONNIERES



Travaux de raccordement des habitations au réseau d'assainissement Eaux Usées

CAHIER DES CHARGES DESTINE AUX PROPRIETAIRES :

- REALISANT EUX-MÊMES LEURS TRAVAUX DE RACCORDEMENT
OU
- FAISANT REALISER LEURS TRAVAUX PAR UNE ENTREPRISE DE LEUR CHOIX

Document élaboré par :



TEST Ingénierie

14, rue Gambetta
77400 THORIGNY
Tél. : 01 60 07 07 07
Fax : 01 60 07 20 02
Email : 77@testingenierie.fr

1. OBJECTIFS DU PRESENT CAHIER DES CHARGES

Ce document a pour but d'offrir une assistance technique aux propriétaires réalisant eux-mêmes les travaux de raccordement de leur habitation au réseau d'assainissement Eaux Usées ou faisant réaliser leurs travaux par une entreprise de leur choix, **auquel cas ce document doit être transmis à l'entrepreneur**.

Il expose les critères à respecter **impérativement** lors de la réalisation des travaux en ce qui concerne la qualité des matériaux employés, les caractéristiques techniques de pose, les conditions de condamnation des anciens ouvrages tels les fosses septiques ou les bacs à graisse.

Le respect de ces préconisations et la consultation régulière du Bureau d'Études TEST Ingénierie permettra à chaque propriétaire d'obtenir la conformité de son installation d'assainissement, condition nécessaire au reversement de la subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Le Bureau d'Études TEST Ingénierie reste à la disposition des riverains pour une assistance téléphonique (01 60 07 07 07 – M. DUBOIS).

2. CONDITIONS DE REALISATION DES TRAVAUX

2.1 RESEAUX ET CANALISATIONS EAUX USEES (EU)

Les canalisations extérieures eaux usées à poser seront en **PVC compact (non alvéolaire) classe CR4 DN 110 à DN 125 mm à assemblage par emboîtement avec joint caoutchouc**.

Les canalisations intérieures eaux usées seront en **PVC compact (non alvéolaire) qualité M1 DN 100 mm minimum**, fixée de façon stable en encorbellement ou par tout autre moyen garantissant la pérennité de la fixation.

Les tranchées seront descendues à la profondeur nécessaire pour que, compte tenu de l'épaisseur des tuyaux et du lit de pose, les radiers des ouvrages se trouvent aux cotes de niveau fixées.

Le fond des tranchées sera soigneusement nivelé. Son profil en long suivra celui des tuyaux.

Le matériau de l'assise ou lit de pose (épaisseur = 10 cm) et de l'enrobage (épaisseur = 10 cm au-dessus de l'extrados supérieur du tuyau) sera du sable de rivière 0/4 mm.

La tranchée aura une largeur telle qu'entre les parois verticales de celle-ci et la canalisation, un espace de 15 cm soit respecté de part et d'autre de la canalisation.

L'assise de la canalisation et le remblai de protection seront réalisés en matériau d'apport type grave, et seront exécutés avec compactage jusqu'à 0,20 m sous la cote du terrain naturel.

Le remblaiement proprement dit sera effectué avec les matériaux de déblais triés jusqu'à la cote du terrain naturel.

Il est souhaitable que la pente des canalisations eaux usées ne soit pas inférieure à 3%. **Elle ne sera en aucun cas inférieure à 1%.**

Les canalisations seront posées avec le plus grand soin : **elles ne présenteront aucun fléchissement tant vertical que transversal**. Le sens de pose des canalisations sera le sens contraire à leur pente avec les emboîtements placés du côté amont. Les extrémités laissées libres lors d'une interruption des travaux seront obturées d'une manière provisoire. On ne posera pas de canalisation dans une tranchée remplie d'eau.

En cas de nécessité, les canalisations et ouvrages seront posés sur une couche drainante (cailloux) de 0,20 m d'épaisseur.

Les raccords entre canalisations et ouvrages devront être parfaitement étanches.

La canalisation ne devra en aucun cas être posée sur un matériau pouvant occasionner un percement ou un poinçonnement de la paroi (cailloux, débris de déblais, ...).

2.2 REGARDS EU

Les regards EU seront de section intérieure 300 x 300mm au minimum. Seront compris notamment les pièces de base permettant la continuité hydraulique et l'introduction du matériel de curage, la cheminée, l'embase béton, la cunette, le cadre et le tampon du dispositif de fermeture et les pièces spéciales de raccordement.

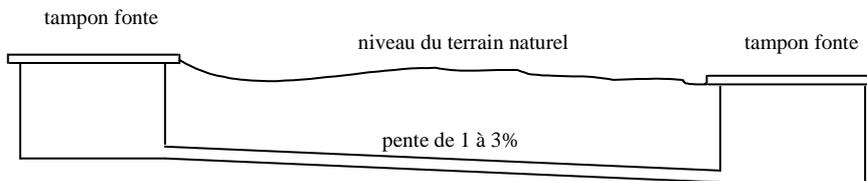


Figure 1 : coupe type d'une canalisation EU de regard à regard

2.3 RACCORDEMENT DES CANALISATIONS EAUX USEES SUR LES BOITES DE BRANCHEMENT SOUS TROTTOIR OU ACCOTEMENT

Les boîtes de branchement mises en place sous trottoir ou accotement lors des travaux sous voirie sont de type tabouret DN315 avec cunette incorporée et tampon hydraulique en fonte.

Le raccordement sur ces ouvrages doit impérativement se faire de manière étanche en radier sur l'amorce de canalisation prévue à cet effet et bouchonnée en attente de branchement ;

L'amorce au fond de la boîte de branchement est en DN160. Il convient donc de mettre en place une pièce spéciale DN 110/DN 160 ou DN 125/DN 160 selon le diamètre de la canalisation à l'arrivée sur la boîte de branchement.

En aucun cas la boîte de branchement ne devra être carottée pour un branchement hors de l'emplacement prévu à cet effet.

2.4 OUVRAGES A BY-PASSER ET/OU A CONDAMNER

Le cas échéant, le Bureau d'Études TEST Ingénierie vous a signalé la nécessité du by-pass et/ou de la condamnation d'une fosse septique, d'un bac dégraisseur, d'un puisard...

Les opérations de vidange de ces ouvrages devront être réalisées par un **vidangeur professionnel** qui devra impérativement vous remettre un **certificat de vidange** notifiant le nom de la société intervenant, le volume extrait, la nature des matières extraites, leur destination en vue de leur élimination, ...

Ce document vous sera indispensable pour obtenir la conformité de votre installation d'assainissement.

2.5 RESEAUX ET CANALISATIONS EAUX PLUVIALES (EP)

Les canalisations eaux pluviales à poser seront en **PVC compact (non alvéolaire) classe CR4 sous une surface non roulante et classe CR8 sous une surface roulante, d'un diamètre nominal au moins égal à 110 mm, à assemblage par emboîtement avec joint caoutchouc.**

Les tranchées seront descendues à la profondeur nécessaire pour que, compte tenu de l'épaisseur des tuyaux et du lit de pose, les radiers des ouvrages se trouvent aux cotes de niveau fixées.

Le fond des tranchées sera soigneusement nivelé. Son profil en long suivra celui des tuyaux.

Le matériau de l'assise ou lit de pose (épaisseur = 10 cm) et de l'enrobage (épaisseur = 10 cm au-dessus de l'extrados supérieur du tuyau) sera du sable de rivière 0/4 mm.

La tranchée aura une largeur telle qu'entre les parois verticales de celle-ci et la canalisation, un espace de 15 cm soit respecté de part et d'autre de la canalisation.

L'assise de la canalisation et le remblai de protection seront réalisés en matériau d'apport type grave, et seront exécutés avec compactage jusqu'à 0,20 m sous la cote du terrain naturel.

Le remblaiement proprement dit sera effectué avec les matériaux de déblais triés jusqu'à la cote du terrain naturel.

Il est souhaitable que la pente des canalisations eaux pluviales ne soit pas inférieure à 2%. **Elle ne sera en aucun cas inférieure à 0,5%.**

Les canalisations seront posées avec le plus grand soin : **elles ne présenteront aucun fléchissement tant vertical que transversal.** Le sens de pose des canalisations sera le sens contraire à leur pente avec les emboîtements placés du côté amont. Les extrémités laissées libres lors d'une interruption des travaux seront obturées d'une manière provisoire.

En cas de nécessité, les canalisations et ouvrages seront posés sur une couche drainante (cailloux) de 0,20 m d'épaisseur.

La canalisation ne devra en aucun cas être posée sur un matériau pouvant occasionner un percement ou un poinçonnement de la paroi (cailloux, débris de déblais, ...)

2.6 REGARDS EP

Les regards EP seront de section intérieure 300 x 300mm au minimum. Ils devront comprendre une zone de décantation (fil d'eau du départ au dessus du radier du regard) afin de retenir les éventuels débris végétaux.

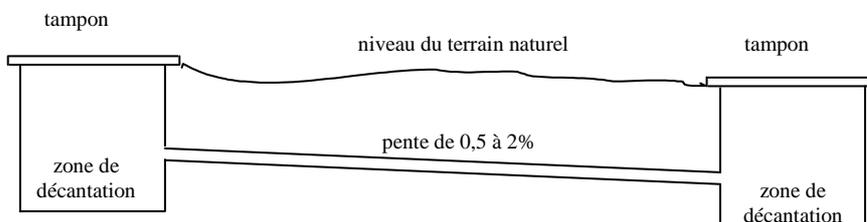
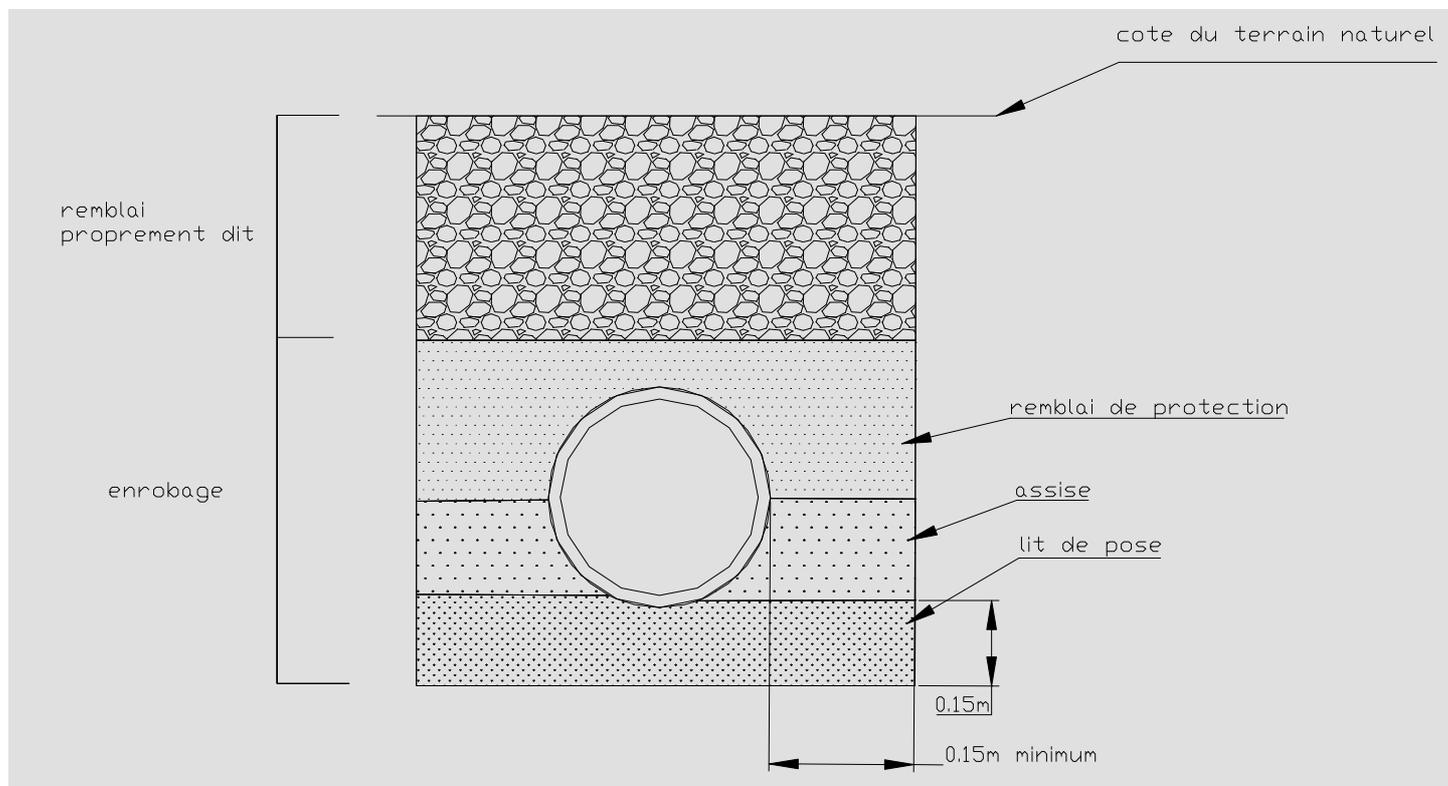


Figure 2 : coupe type d'une canalisation EP de regard à regard

2.7 REMBLAIEMENT DES TRANCHEES SUR CANALISATIONS EU ET EP

Le schéma suivant présente une coupe type de tranchée EU ou EP. Les prescriptions techniques sont issues du fascicule 70 relatif aux ouvrages d'assainissement.



3. RECEPTION DES TRAVAUX ET RENSEIGNEMENTS

3.1 DEMARRAGE DES TRAVAUX

Le Bureau d'Etudes TEST Ingénierie devra être informé par téléphone ou par courrier de la date de démarrage des travaux et du délai envisagé pour leur réalisation complète.

3.2 RECEPTION DES TRAVAUX

Au minimum **8 jours** avant la date prévisionnelle d'achèvement des travaux, le propriétaire informera par téléphone le Bureau d'Études TEST Ingénierie afin de convenir d'un horaire pour réaliser la visite de contrôle des travaux **tranchées ouvertes**.

A défaut de la visite « tranchées ouvertes », le propriétaire est invité à photographier les ouvrages créés et à présenter ces photos à TEST Ingénierie lors de la visite de contrôle.

Les visites de contrôle et de réception des chantiers faites par le bureau d'études TEST Ingénierie se tiendront préférentiellement le vendredi après-midi.

Une fois les travaux achevés (tranchées remblayées), le bureau d'études sera informé par téléphone et vérifiera la conformité globale de l'installation d'assainissement.

Un contrôle de conformité du branchement assainissement sera alors rédigé par TEST Ingénierie et signé par le propriétaire.

3.3 RENSEIGNEMENTS

Les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus auprès du Bureau d'Études TEST Ingénierie :

**14, rue Gambetta
77 400 THORIGNY SUR MARNE
Tél : 01 60 07 07 07 Fax : 01 60 07 20 02
E-Mail : s.dubois@testingenierie.fr
Monsieur DUBOIS**

Les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus auprès de la mairie de Sablonnières :

**Mairie de Sablonnières
7, route de la Vallée
77 515 SABLONNIERES
Tél : 01 64 04 90 01
E-Mail : mairie.sablonnieres@wanadoo.fr**